



Concours de l'innovation pour l'Afrique 2021 de l'UAT

En partenariat avec l'UIT

Critères de preselection et de selection



TABLE DES MATIÈRES

A. Introduction	3
B. Qui peut participer?	3
C. Comment s'inscrire?	3
D. Conditions générales du Concours	4
E. Critères de présélection	6
F. Critères de sélection	7
G. Critères d'évaluation et de sélection	7
H. Le pitch	9
I. L'étape suivant la soumission de la candidature	9
J. Competition Timeline	9
K. Exclusions	9
L. Annulation	9
M. Contact	10

A. Introduction

Ce guide a été élaboré pour vous fournir des informations tant sur les critères d'éligibilité et de sélection que sur les modalités de participation au Concours de l'innovation pour l'Afrique 2021 (en partenariat avec l'UIT).

B. Qui peut participer?

Le Concours de l'innovation pour l'Afrique 2021(en partenariat avec l'UIT) est ouvert à TOUS les acteurs de l'écosystème tels que; les autorités de régulation, les organisations de soutien à l'entrepreneuriat, les incubateurs, les accélérateurs ou toute autre institution (écoles, collèges ou universités) d'AFRIQUE, ayant mis en œuvre des programmes et des politiques qui visent en particulier à créer un environnement propice au développement des innovations TIC des jeunes.

C. Comment s'inscrire?

L'acteur de l'écosystème devra présenter:

- i. Une pratique unique qui crée un environnement propice à la réussite des innovations TIC des jeunes. La pratique DOIT être une idée/un concept ORIGINAL développé par les acteurs de l'écosystème et DOIT avoir été mise en œuvre avec succès (et avoir été opérationnelle) pendant au moins un an. Elle peut se présenter sous la forme d'une initiative/d'un programme soutenant les jeunes dans la technologie ; et
- ii. Des informations sur deux innovateurs (qui DOIVENT avoir moins de 35 ans) ayant bénéficié de cette pratique.



La pratique proposée accompagnée d'un récit mettant en évidence les innovations (comme le prévoit le formulaire d'inscription) doit comporter TOUTES LES questions d'actualité ci-dessous:

1. **Politiques et règlements :** Les politiques ou directives réglementaires qui créent un environnement propice à l'innovation des jeunes axée sur la technologie.
2. **Autonomisation socio-économique:** Des initiatives, plateformes ou programmes qui permettent d'accéder aux emplois et opportunités, de réduire les vulnérabilités au niveau communautaire et social chez les jeunes et d'aider les jeunes à résoudre les problèmes dans leurs communautés.
3. **Perfectionnement continu des compétences :** Des Initiatives, plates-formes ou programmes visant à renforcer les compétences de manière continue pour exploiter le potentiel des jeunes, afin de les aider à innover et à réussir dans l'économie numérique.

L'inscription au Concours de l'innovation pour l'Afrique 2021 de l'UAT se fera exclusivement en ligne via l'adresse : <https://www.atuuat.africa/> du site internet. Les candidats devront remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'UAT et le retourner. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2021.

D. Conditions générales du Concours

Chaque participant devra au minimum respecter les conditions générales suivantes pour pouvoir participer au Concours:

- i. Le concours est ouvert à tous les acteurs de l'écosystème des TIC, dont les organisations et institutions immatriculées et exerçant une activité en Afrique.
- ii. Le candidat participant au Concours doit être une personne morale (une organisation ou une institution) immatriculées et exerçant une activité en Afrique.
- iii. Seules seront acceptées les candidatures présentées sur un formulaire d'inscription dûment rempli.
- iv. Chaque candidat ne peut présenter plus d'une (01) pratique au Concours et le success story de deux (02) innovateurs (et leurs innovations), ayant bénéficié de la pratique.
- v. La pratique présentée au concours par la personne morale doit s'inscrire dans l'un des thèmes d'actualité mentionnées en (C) ci-dessus.
- vi. La phase de soumission au Concours se déroulera du 15 juin au 31 juillet 2021. Toutes les candidatures doivent être déposées dans ces délais.
- vii. Les candidatures seront examinées par un jury selon les directives établies, le thème du concours, la nouveauté/l'originalité de la pratique ainsi que la promesse réaliste de la pratique.

- viii. Tous les travaux soumis doivent être des œuvres du participant.
- ix. Tous les lauréats du concours, comme indiqué dans la catégorie des gagnants, doivent accepter l'utilisation ultérieure de leurs pratiques soumises à des fins de référence et de promotion à but non lucratif uniquement pour les communications et les engagements de l'UAT et de l'UIT.
- x. Tous les participants conservent l'intégralité des droits sur leur participation, à l'exception des gagnants qui NE cèdent QUE le droit à l'utilisation ultérieure de leur proposition à des fins de référence et de promotion à but non lucratif uniquement pour les communications et les engagements de l'UAT et de l'UIT.
- xi. Aucun frais n'est exigé pour participer au concours.
- xii. La pratique proposée par l'acteur de l'écosystème doit être en opérationnelle pendant au moins 1 an.
- xiii. La pratique proposée par l'acteur de l'écosystème doit être conçue pour créer un environnement propice au développement des innovations TIC des jeunes.
- xiv. Les renseignements fournis sur les deux innovateurs (et leurs innovations) ayant bénéficié de la pratique, doivent clairement mettre en exergue que la pratique a contribué à la réussite des innovateurs.
- xv. Les informations communiquées sur la pratique et les deux innovateurs (et leurs innovations), ayant bénéficié de la pratique doivent être authentiques.
- xvi. Les informations communiquées sur la pratique et les deux innovateurs (et leurs innovations), ayant bénéficié de la pratique doivent inclure aussi bien des preuves de l'existence des innovateurs que de leurs innovations.
- xvii. Les informations communiquées sur la pratique et les deux innovateurs (et leurs innovations), ayant bénéficié de la pratique doivent mettre en évidence aussi bien la réussite/l'impact des innovateurs que celui de leur innovation
- xviii. Les informations communiquées sur la pratique et les deux innovateurs (et leurs innovations), ayant bénéficié de la pratique doivent comprendre la preuve que les innovateurs sont bel et bien bénéficiaires de la pratique spécifique proposée au concours.



1. La présélection aura lieu après la date limite de dépôt des candidatures et se poursuivra jusqu'au 15 août 2021. Au cours de cette phase, le jury examinera chaque candidature soumise en fonction des critères d'attribution de la présélection et sur la base des directives suivantes:
 - i. le participant remplit pleinement aux conditions énoncées ;
 - ii. La pratique soumise est mise en œuvre par l'acteur de l'écosystème en Afrique depuis au moins un an.
 - iii. Que les informations fournies sur les deux innovateurs, ainsi que leurs innovations, ayant bénéficié de la pratique soient authentiques, vérifiables et percutantes.
 - iv. le candidat a certifié, en cochant les cases correspondantes dans le formulaire d'inscription, que le concept de sa pratique est original et que les droits d'auteur n'ont pas été violés.
 - v. le participant accepte, dans l'éventualité où il serait déclaré gagnant d'un prix, de céder UNIQUEMENT le droit à l'utilisation ultérieure de sa pratique à des fins de référence et de promotion à but non lucratif uniquement pour les communications et les engagements de l'UAT et de l'UIT.
 - vi. le participant a lu et accepte les présentes conditions.
2. Tous les participants présélectionnés seront informés des résultats de la présélection du Concours.



F. Critères de sélection

Les équipes présélectionnées passeront à la deuxième phase d'évaluation qui se tiendra du 15 août 2021 au 15 septembre 2021.

G. Critères d'évaluation et de sélection

Chaque candidature sera évaluée sur la base des concepts de critères suivants :

- Respect des lignes directrices établies,
- Réponse au thème du concours (la proposition exprime ou interprète de manière cohérente le thème du concours),
- Nouveauté/ originalité de la pratique et informations sur les deux bénéficiaires de la pratique et leurs innovations (originalité du concept, approche innovante de la mise en œuvre),
- Impact de la pratique sur la manière dont elle a permis aux jeunes d'innover dans le domaine des TIC et a contribué à leur réussite en Afrique,
- Impression générale.

Awarding will be based on the following awards criteria.

Category	Final Selection Criteria	Maximum Number of Points
1	Pertinence <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence par rapport au concours • Pertinence par rapport au contexte africain • Pertinence des objectifs clairement atteints en matière de TIC par rapport à l'une ou plusieurs des questions d'actualité en C ci-dessus • Pertinence par rapport à n'importe quel sujet d'actualité en C ci-dessus • Impact de la pratique 	20
2	Potentiel <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel économique et social. • Nouveauté. • Caractère évolutif. • Plan de durabilité. 	20
3	Solution <ul style="list-style-type: none"> • Définition claire du problème. • Solution apportée par la pratique ayant profité aux jeunes innovateurs en TIC en Afrique. 	10
4	Excellence <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de mise en œuvre de la pratique par l'écosystème de l'innovation TIC en Afrique. • Interopérabilité avec d'autres sources de données (potentiel de liaison). 	20
5	Impact <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des preuves que la pratique a amélioré l'écosystème ayant contribué au succès de l'innovation des TIC par les jeunes. 	30

H. Le pitch

À l'issue de la deuxième étape, les membres du Jury se réuniront et après délibération, les dix bonnes pratiques seront invitées à faire une présentation orale en ligne.

La liste des candidats présélectionnés sera rendue publique sur le site Web de l'UAT et sur les plateformes de médias sociaux.

Les candidats seront ensuite invités à faire une présentation de leurs pratiques respectives et de l'histoire à succès des deux bénéficiaires de la pratique concernée en compétition.

Chaque candidat disposera de 15 minutes pour sa présentation, et de 15 minutes pour une session de questions-réponses.

Les membres du Jury évalueront chaque candidat sur la base des critères d'évaluation et de sélection en (C) ci-dessous, et procéderont au classement final en commençant par le gagnant, le 1er et le 2e finaliste.

I. L'étape suivant la soumission de la candidature

Une fois que le participant a soumis sa candidature, les juges examineront les propositions selon les critères de sélection décrits ci-dessus. L'Union africaine des télécommunications communiquera ensuite le résultat à tous les participants d'ici le 15 août 2021. La sélection finale des lauréats aura lieu le 15 septembre 2021, et la remise des prix est prévue le 28 septembre 2021. Ces dates peuvent changer à la seule discrétion des organisateurs de l'événement.

J. Competition Timeline

Étape 1 — Lancement du concours : 15 juin 2021

Étape 2 — Date limite de soumission des candidatures : 31 juillet 2021

Étape 3 — Notification des participants présélectionnés : 15 août 2021

Étape 4 — Sélection finale des lauréats : 15 septembre 2021

Étape 5 — Cérémonie de remise des prix : 28 septembre 2021

K. Exclusions

Les innovateurs ne peuvent directement pas prendre part à ce concours. Les renseignements sur les deux innovateurs et leurs innovations, bénéficiaires de la pratique seront soumis en même temps que la pratique par l'acteur de l'écosystème, pour évaluation dans le cadre de la candidature et non par l'innovateur lui-même.

Toute déclaration erronée, incomplète ou frauduleuse du participant entraînera l'annulation de sa participation.

L'absence de preuve de l'existence et de l'impact tant de la pratique que des bénéficiaires et de leur innovation entraînera l'annulation de sa participation.

L. Annulation

L'Union africaine des télécommunications se réserve le droit de mettre fin à la compétition avant la cérémonie finale de remise des prix, sans obligation d'indemniser les équipes.

M. Contact

Pour toute information supplémentaire, bien vouloir nous contacter au:

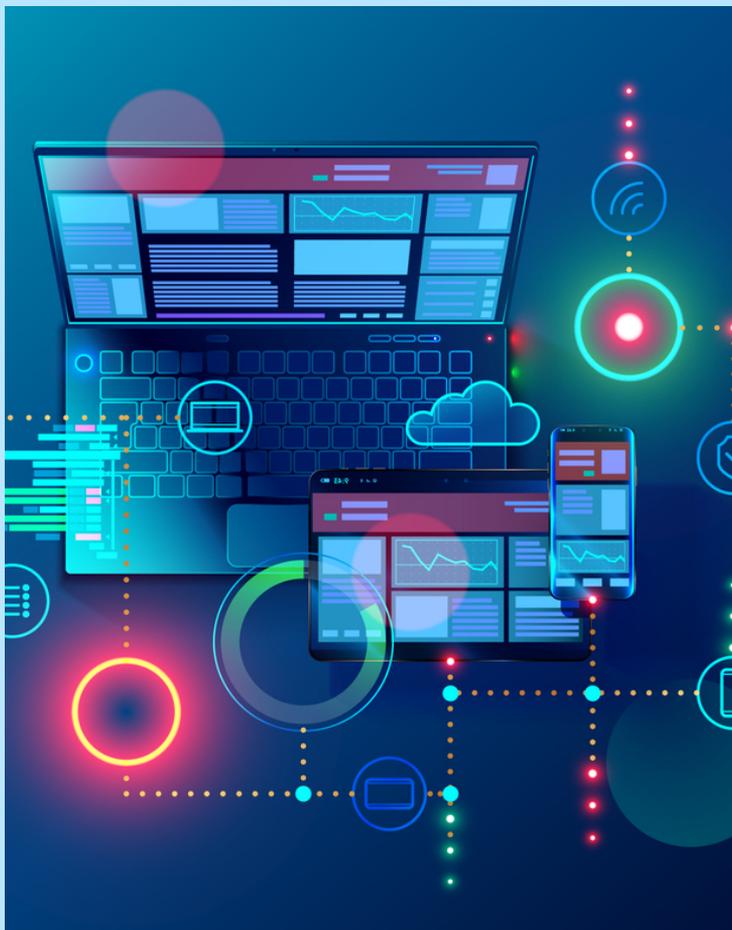
Téléphone portable du bureau: +254 722 203132

Courriel: sg@atu-uat.org

Twitter: [@atu_uat](https://twitter.com/atu_uat)

Facebook: [@atu.uat](https://www.facebook.com/atu.uat)

Les demandes de renseignements seront généralement traitées dans un délai d'un jour ouvrable.







Adresse : CA Centre, Waiyaki Way
Postale Adresse : 35282 – 00200 Nairobi, Kenya
Ligne Telephonique: +254 722 203132
Adresse mail : sg@atuuat.africa
Site internet : atuuat.africa